

Le 12 mai 2023 à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Michel FRICHOU, Maire
Date de convocation : 5 mai 2023

Étaient présents : Mmes Sylvie CROSSOIR, Marie LATSCHA, Aurélie JOUSSEAUME, Angélique LEROY, Stéphanie RATIÉ, MM. Michel FRICHOU, Joan VILLECHENOUX, Gilbert BOUTY, Jérôme FILLASTRE, Jean-Claude MAILLAT,
Excusé(es) : Armelle RODRIGUES (pouvoir à Michel FRICHOU), Christophe GAUTHIER (pouvoir à Sylvie CROSSOIR), Marine RENARD (pouvoir à Aurélie JOUSSEAUME), Sylvain MARTY,
Absent(s) : Cécile PARREIRA

Madame Aurélie JOUSSEAUME a été nommée secrétaire.

Aucune remarque sur le précédent compte rendu. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération 2023 05 01 – Changement d’assiette d’un chemin rural

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que ce chemin, situé au lieu-dit « La Fosse de Ramade », partant de la VC 201 (route du Monument Talbot), traverse une propriété P2 (entre les parcelles AB 185 et 206) et se termine dans une autre propriété P1 située derrière (entre les parcelles AB 27 et 207).

L’enquête concernant ce changement d’assiette a eu lieu du 22 mars au 22 avril 2023 ; le registre a été arrêté le 24 avril 2023 sans qu’aucune observation n’y ait été apposée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l’unanimité :

- **ACCEPTE** le changement d’assiette du chemin rural sur la limite Ouest de la propriété P2, le long des parcelles AB 23 et 208 sur une largeur de 4 m (voir plan ci-joint) ;
- **CHARGE** les demandeurs à effectuer toutes les démarches en ce sens sans aucune participation financière de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Délibération 2023 05 02 – Motion relative au développement de l’éolien terrestre

CONSIDÉRANT que la transition énergétique consiste à abandonner les combustibles fossiles au profit d’énergies renouvelables ;

CONSIDÉRANT que les objectifs de la transition énergétique sont de lutter contre le réchauffement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, la raréfaction des énergies fossiles et la précarité énergétique, notamment en favorisant la diversification des sources énergétiques pour améliorer le mix énergétique ;

CONSIDÉRANT qu’une concertation/consultation a été initiée par le préfet de la Dordogne sur un projet de cartographie de l’éolien terrestre en Dordogne ;

CONSIDÉRANT que le classement d’une grande partie de la forêt du Landais en zones « propices à l’éolien terrestre » soulève de nombreuses questions ;

CONSIDÉRANT que la riche biodiversité de la forêt du Landais est incompatible avec la réalisation de travaux nécessaires à l’installation d’éoliennes (déforestations définitives, plateformes techniques, fondations de béton, tranchées de raccordement) et avec leur exploitation (impact résiduel sur les chiroptères et l’avifaune quelles que soient les mesures de réduction) ;

CONSIDÉRANT la forte vulnérabilité de la forêt du Landais aux incendies ;

CONSIDÉRANT que l’augmentation des températures et des périodes de sécheresse augmente le risque d’incendies ;

CONSIDÉRANT que l’intensité exceptionnelle des feux de forêt de l’été dernier n’est pas prise en compte dans ce projet de cartographie et que le retour d’expérience de ces incendies a rappelé l’importance des moyens aériens pour lutter contre des feux naissants ou protéger les habitations ;

CONSIDÉRANT que les avions bombardiers d’eau ne peuvent pas intervenir à moins de 600 m de chaque éolienne, ce qui correspond à une surface d’exclusion de 113 hectares par éoliennes ;

CONSIDÉRANT qu’il serait plus utile d’ajouter une zone tampon de 500 m à ces 600 m pour renforcer la sécurité des habitations les plus proches des éoliennes ;

CONSIDÉRANT que l’habitat est diffus dans la forêt du Landais et qu’il n’est pas possible d’éloigner suffisamment les éoliennes des habitations ;

CONSIDÉRANT que la très grande majorité des communes de la forêt du Landais s’est déjà exprimée contre l’implantation de ce type d’installations dans la forêt du Landais ;

CONSIDÉRANT l’existence de solutions alternatives adoptées et bien acceptées ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l’unanimité :

- **DEMANDE** que le projet de cartographie des zones propices au développement de l’éolien terrestres soit modifié et que la forêt du Landais soit classée en zone « non préférentielle ».

QUESTIONS DIVERSES

Travaux en cours

Mairie : Réfection de la façade nord quasiment terminée.

Halle : l'appel d'offre doit se faire en juin pour un début de chantier en septembre. Le SDE 24 a effectué une simulation de l'éclairage pour la mise en valeur du bâtiment. Monsieur le Maire la présentera en images au conseil en juin.

Boulodrome : le 1^{er} devis pour l'éclairage est arrivé ; le reste à charge pour la commune dépasse les 30 000 €. Une décision sera prise au prochain conseil pour déterminer si les travaux seront faits cette année ou plus tard et les conditions. En effet, pour l'instant, il n'y a que les personnes de l'association qui en profiteraient ! Parait cher... Monsieur le Maire attend le devis définitif afin de vérifier les solutions proposées et leur coût. Il va voir s'il peut trouver d'autres financements : DETR, financement pour équipements sportifs, fond vert, etc. !

Manifestations

↳ Le 02 juin à partir de 18h30 : fête de la musique

↳ Le 17 juin soir, à l'étang de pêche, stands tenus par les associations communales pour manger sur place, feu d'artifice et le lendemain vide grenier.

↳ Char : Sa conception avance. Le thème de cette année : « la vie de château » : château de Lamothe EHPAD. Jusqu'au 2 juin, concours d'affiches pour la fête cantonale. Le 1^{er} prix sera imprimé sur les affiches et publicité, le second prix sur les tickets d'entrée.

Parmi les bénévoles qui interviennent sur le char de la commune il y a de nouveaux habitants de Lamothe, ce qui est une bonne chose !

Pour cette fête cantonale, qui aura lieu le 23 juillet, la CDC recherche des bénévoles pour intervenir aux entrées, repas, etc.... Il suffit de 5 à 6 personnes par commune pour organiser des vacances de 2 h.

↳ Expos : les week-ends du 1^{er} et du 8 mai les expositions dans la Tour ont été un succès. Monsieur le Maire remercie Marie et Aurélie qui les ont organisées.

La prochaine sera du 21 au 30 juin organisée par Madame Annie ROUMAGNE.

↳ Joan VILLECHENOUX rappelle que le 16 septembre est prévue la représentation du Patrimoine, cela serait un bon plan pour refaire une exposition !

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

SNCF

Gilbert BOUTY a interpellé Monsieur AUROY PEYTOU, Maire de LAMONZIE ST MARTIN, concernant le chemin de Neyrat (devant les ateliers municipaux) qui devait être goudronné ; cela fait 5 ans qu'il doit être fait. Il va intervenir auprès de la SNCF et de Monsieur BOIDÉ afin de faire avancer le dossier.

On compte 90 000 voyageurs par jour en aquitaine avec une augmentation de plus de 23% en 2019 par rapport à 2016.

Avec l'idée de décarboner, les voitures deviennent électriques de Libourne à Bordeaux : l'objectif est d'avoir pour énergie des batteries rechargeables, de l'hydrogène ou du GNV.

De nombreux tarifs réduits existent : se renseigner sur le site de la SNCF.

Un souci persiste : il y a pénurie des chauffeurs de trains !

Le 28 octobre prochain des travaux sur la voie auront lieu de nuit à Lamothe Montravel.

CIAS

↳ Le 4 mai, le Conseil Départemental a fourni 50 Renault Clio pour le CIAS pour 70 employés. Les véhicules en leasing sur 3 ans mais ne devront pas dépasser les 50 000 kms. 172 406 €. Ils pourront être géolocalisés. Il est légitime que les personnes qui assurent un service public soient aidées pour le maintien des personnes âgées à domicile.

La séance est levée à 21h00.